

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Hélène Bernier	Numéro de permis 2023056	Date d'inspection Le 01 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie Les Mélodilous Centre Éducatif		Numéro de téléphone (506) 235-3285	
Adresse 183 rue Mgr Martin E Saint-Quentin NB E8A 1W3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
8(2) Le nombre maximal d'enfants bénéficiaires de services dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est, comme l'indique le permis, de soixante par permis, y inclus ceux de l'exploitant.	8(2)	01 mai 2025	01 mai 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite faite l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.</li> <li>- À mon arrivée le ratio n'est pas respecté. Les âges scolaires ne sont pas permis dans son permis. La lacune a été corrigée pendant la visite.</li> <li>- Le dossier de l'enfant est complet. Les consentements sont signés.</li> <li>- Dossiers administratifs tenus sur les lieux. Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés chaque mois.</li> <li>- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour l'enfant présent, de plus est gardé propre et en bon état.</li> <li>- L'exploitante entretient l'aire de jeu extérieur de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité de l'enfant.</li> <li>- Observations: Pendant les jeux libres l'enfant s'amuse au jeu de pêche, les voitures et la cuisinette. L'éducateur est engagé dans le jeu de l'enfant. Lors de la visite, le dîner a été observé.</li> <li>- Discussions avec l'éducateur concernant le ratio. Le ratio doit être respecté à tout moment de la journée.</li> </ul> <p>Recommande d'ajouter du matériel dans l'aire du jeu extérieur. L'équipement fixe n'est pas utilisé par l'enfant de la garderie.</p>

original signé par  
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 mai 2025

Date

original signé par  
Jean Marie Morin

Le 01 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date